

L'intégration de Sinaps dans le SI de l'établissement induit nécessairement des impacts sur la gestion des données dans les applications métiers. Quels sont ces impacts pour Siham ?

GESTION DES DONNÉES

Structures

Les structures sont gérées dans Sinaps en mode centralisé. Elles sont donc saisies et mises à jour depuis Sinaps. Siham consomme les structures de nature Unité Organisationnelle et Unité de recherche uniquement.

Personnes ressources et externes

Les personnes ressources sont gérées en mode consolidé. Siham est propriétaire des personnes ressources :

- les créations et modifications des personnes ressources sont réalisées dans Siham puis transmises à Sinaps lorsque le dossier est complet et valide ;
- Seules les données en vigueur sont envoyées à Sinaps ;
- Les suppressions d'entités dans Siham entraînent la fin de validité des dites entités dans Sinaps.

Enfin, des règles de gestion dans Siham permettent de déterminer la valeur de certains attributs attendus dans Sinaps.

Par exemple, le témoin Habilité Recherches dans Sinaps est positionné à oui dans le cas où dans Siham le statut du diplôme est Diplôme terminé et le type de diplôme est 0125, c'est-à-dire Habilité à diriger des recherches. Cette information, ensuite diffusée à l'ensemble des applications abonnées, intéresse particulièrement le domaine Scolarité.

Siham ne gère pas les personnes externes. Les personnes externes peuvent être gérées en mode centralisé dans Sinaps.

Nomenclatures

Siham est propriétaire des nomenclatures de Sinaps Statut du contrat de travail, Type de population, Corps, Grade, Type de contrat, Position statutaire, Fonction RH, Type de fonction, Type d'hébergé, Bap Referens, CNU, Disciplines du secondaire et Spécialités Atos.

PARAMÉTRAGE

Paramétrage des règles de blocage des traitements des données envoyées par Sinaps

Siham permet de paramétrer les règles de blocage ou non des mises à jour des structures. En cas de blocage, une action manuelle est attendue pour finaliser le traitement et la prise en compte des données envoyées par Sinaps dans Siham.

Paramétrage de la fréquence des traitements appliqués aux données envoyées par Sinaps

Siham permet de personnaliser l'ordonnancement des traitements des données envoyées par Sinaps ainsi que la fréquence de prise en compte (toutes les cinq minutes, une fois par jour, etc.).

MISE À JOUR DES DONNÉES SIHAM

Traitement particulier des structures dans Siham

La mise à jour d'une structure peut avoir un impact fort sur les données RH gérées dans Siham (dossiers agent, postes ou encore structures liées). Un espace intermédiaire est donc mis en place pour analyser chaque mise à jour envoyée par Sinaps : la console de gestion des flux.

À chaque mise à jour de structure envoyée par Sinaps (création, modification, suppression), cette dernière est stockée dans la console, puis analysée afin d'identifier les éventuels impacts sur les données :

- En cas de création d'une nouvelle structure, il n'y a pas d'impact : la création est donc automatiquement prise en compte dans Siham,
- En cas de mise à jour d'une structure sans impact sur les données : la mise à jour est automatiquement prise en compte dans Siham,
- En cas de mise à jour d'une structure avec impact sur les données : la mise à jour reste en attente d'un traitement manuel. Elle n'est pas prise en compte dans Siham.

Traitement manuel

En cas de traitement manuel afin de maîtriser les impacts de la mise à jour de la structure sur les données, la console met à disposition du gestionnaire Siham des outils de réaffectation des postes aux nouvelles unités organisationnelles, puis d'affectation des agents sur ces mêmes postes ou unités organisationnelles. La procédure peut être réalisée en masse ou individuellement et offre une gestion simplifiée des réorganisations lors du cycle de vie d'une structure ou d'une personne.

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Malgré le mode de gestion centralisée des structures, est-il possible de continuer à renseigner ou modifier des structures directement dans Siham ?

Lorsque Sinaps est intégré avec Siham, il n'est plus possible de créer des structures depuis Siham. Il est possible de modifier uniquement les données spécifiques à l'application, non connues de Sinaps.

Dans le cadre de la gouvernance des données, les gestionnaires des données de Siham peuvent avoir le rôle d'Intendant ou Demandeur sur le référentiel Structure dans Sinaps.

Comment sont pris en compte les liens entre structures dans Siham ?

Siham prend en compte l'ensemble des liens entre structures envoyés par Sinaps, quel que soit leur type.

La console de gestion des flux est-elle une application supplémentaire ?

Non, elle est intégrée à la base de personnalisation.

La console de gestion des flux peut-elle être utilisée pour la mise en qualité de mes structures ?

Non, la console de gestion des flux n'applique pas de contrôle qualité sur les structures diffusées depuis Sinaps. Elle permet uniquement de vérifier et traiter les impacts d'une mise à jour d'une structure sur les données de Siham.

EN SAVOIR PLUS

Pour découvrir le fonctionnement des personnes, des structures et des nomenclatures dans Sinaps, consultez nos fiches produit dédiées [PRODUIT-04 Les structures avec Sinaps](#), [PRODUIT-05 Les personnes avec Sinaps](#) et [PRODUIT-06 Les nomenclatures avec Sinaps](#).